



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°184/2023
du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés : Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Budget primitif 2024 du Budget Annexe DSP Eau.

Le projet de budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M49, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 779 976 €, et en investissement à la somme de 9 915 930 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 2 779 976 € et comprennent les éléments ci-après :

- La vente d'eau et location de compteurs pour 2 727 976 € (chapitre 70),
- La refacturation des travaux de branchements pour 20 000 €
- Les autres redevances pour 32 000 €.

Les recettes d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 9 915 930 € et comprennent les éléments ci-après :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour 620 000 € (chapitre 13),
- L'inscription d'un emprunt nécessaire au financement des travaux pour 7 764 384 €,
- Les dotations aux amortissements pour 860 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement),
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) s'élève à 671 546 €.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires 2024 s'élèvent à hauteur de 2 779 976 € :

- 318 930 € de charges à caractère général : ces frais intègrent principalement les frais courant et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau. Il s'agit notamment des fluides pour un montant de 54 000 €, les achats d'étude, de prestations de services et de sous-traitance pour 80 000 €, les droits de passage et de servitudes et les locations mobilières pour 47 380 €, les entretiens divers et les maintenances annuelles pour 68 500 €,
- 625 000 € au titre des charges de personnel ;
- 90 000 € de dépenses imprévues
- 184 000 € au titre des intérêts d'emprunt ;
- 30 500 € pour les dépenses exceptionnelles relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 860 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement) et un virement à la section d'investissement (chapitre 021) s'élève à 671 546 €, soit 1 531 546 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 9 915 930 € et correspondent aux opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmés en 2024 pour 9 275 930 € (chapitre 20 à 23) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 640 000 €.

L'ensemble des propositions au BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe DSP Eau, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 779 976 €, et en section d'investissement à hauteur de 9 915 930 € ;

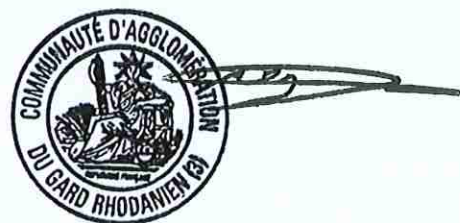
AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **26 DEC. 2023**



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL184_2023-DE